

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01819 Numéro SIREN : 893 990 515 Nom ou dénomination : AA POST-PROD
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt 20334

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU AA POST PROD			
SIRET	8 9 3 9 9 0 5 1 5 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
16 Bis rue Maximilien Robespierre			
94110 ARCUEIL			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		LE 05 OCT. 2023
		20334
SIRET		

B ACTIVITE

Activités exercées	Post-production de films cinématographiques, de vidéo	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	29 416	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	☐

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SASU CABINET VJ EXPERTISE			
34 avenue Niel 75017 PARIS			Tél : 01.83.81.71.59
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		2 745
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SASU AA POST PROD				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 16 Bis rue Maximilien Robespierre 94110 ARCUEIL						
Numéro SIRET* 8 9 3 9 9 0 5 1 5 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 10		
				Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012		
	incorporelles	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030	2 186	4 065
	Immobilisations financières* (1)		040	042		200
	Total I (5)		044	048	2 186	4 265
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		14 774
		Autres* (3)	072	074		8 726
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	086		116 715
		Charges constatées d'avance *	092	094		
		Total II	096	098		140 216
		Total général (I + II)	110	112	2 186	144 481
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 500	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		150	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132		
	Report à nouveau		134		74 508	
	Résultat de l'exercice		136		58 187	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		134 346	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		24	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		666	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	2 016	172	5 444	
	Produits constatés d'avance		174		4 000	
	Total III	176		10 135		
	Total général (I + II + III)	180		144 481		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU AA POST PROD										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles	{	Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442	1 575	444		446	1 575										
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470	2 083	472	2 593	474		476	4 676										
Immobilisations financières		480	200	482		484		486	200												
TOTAL		490	2 283	492	4 169	494		496	6 452												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	{	Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532	239	534		536	239										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560	220	562	1 727	564		566	1 947										
TOTAL		570	220	572	1 966	574		576	2 186												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %													
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AA POST PROD

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	17 840
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 399
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : SASU AA POST PROD															Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022															Durée en nombre de mois 12				
DECLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectifs moyens du personnel															376			1	
Dont apprentis															657				
Dont handicapés															651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105				
TOTAL 1															106				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143				
Subventions d'exploitation reçues															113				
Variation positive des stocks															111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153				
TOTAL 2															144				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Achats															121				
Variation négative des stocks															145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150				
TOTAL 3															152				
IV Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117				
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022				
Effectifs au sens de la CVAE															023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026				
Période de référence															024			/ / 160 / /	
Date de cessation															186			/ / / /	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 9 3 9 9 0 5 1 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AA POST PROD

ADRESSE (voie) 16 Bis rue Maximilien Robespierre

CODE POSTAL 94110

VILLE ARCUEIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ANTUNES Prénom(s) Ana Sofia

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 22011983 N° Département 99 Commune SABUGAL Pays PORTUGAL

Adresse : N° 16 Bis Voie rue Maximilien Robespierre

Code Postal 94110 Commune ARCUEIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 9 3 9 9 0 5 1 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AA POST PROD

ADRESSE (voie) 16 Bis rue Maximilien Robespierre

CODE POSTAL 94110 VILLE ARCUEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) *président Ana Sofia ANTUNES FERRAD*

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: *ANTUNES FERRAD*

prénom: *Ana Sofia*

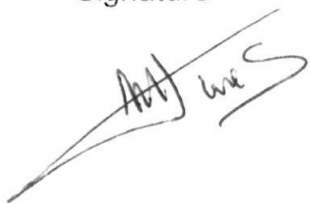
adresse ou dénomination: *AA POST PROD*

adresse du siège: *16 bis RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE*

94110 Arcueil

numéro unique d'identification- (Siren): *893 990 515*

Signature



AA POST PROD
Société par actions simplifiée
au capital de 1500 € euros
Siège social : 16 bis Rue Maximilien
Robespierre 94110 ARCEUIL
RCS 893 990 515 CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 27/09/2023

Le 27/09/2023, Arceuil,

Ana Sofia Antunes Ferrao,
Demeurant, 16 Bis rue Maximilien Robespierre 94 110 Arceuil
Associé unique de la Société AA POST PROD,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Ana Sofia Antunes Ferrao, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 58 187 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.



DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE **DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 58 187 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 58 187 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 58 187 euros
- Solde du report à nouveau, soit 58 187 euros.

Rappel des dividendes distribués

Il n'a pas eu lieu à distribution de dividendes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Paris le 27/09/2023

